Compte rendu de la séance du 02 octobre 2018

L'an deux mille dix huit le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Lionel FILET, Maire.

Présents : 11

Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Philippe COLLAS, Monsieur Geoffrey ROBERTS, Monsieur Denis BRESIL, Monsieur Yanni CAM, Madame Brigitte CLEMENT, Madame Nadine GOURDON, Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU

Réprésentés : 2

Monsieur Claude BECQUET par Madame Brigitte CLEMENT, Madame Ghislaine LAVANDIER par Madame Josiane RECLUS

Secrétaire séance : Denis BRESIL

Ordre du jour:

2018_056 RESTAURANT SCOLAIRE : REMBOURSEMENT REPAS 2017/2018
2018_057 GARDERIE : REMBOURSEMENT PASSAGES GARDERIE 2017/2018
2018_058 RPQS 2017 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
2018_059 JOURNNEES CITOYENNES DES 7 ET 28 OCTOBRE 2018
2018_060 CREATION COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE SIGOULES ET FLAUGEAC
FOND DE CONCOURS DE LA CAB
REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RESTAURANT SCOLAIRE : REMBOURSEMENT REPAS 2017/2018 (2018_056)

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement intérieur du restaurant scolaire 2017/2018, délibération du 26.10.2017 (077), les repas non pris au restaurant scolaire pourront être remboursés sur demande à partir de 4 jours consécutifs.

Sont concernés :

Vincent ROUSSEAU pour 4 repas à 2.44 € :	soit 9.76 €
Adèle TERRADE pour 5 repas à 2.44 € :	soit 12.20 €
Mme MENAULT CUOLI Marie-Hélène pour 15 repas à 4.67 :	soit 70.05 €

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au remboursement de ces repas.

GARDERIE : REMBOURSEMENT PASSAGES GARDERIE 2017/2018 (2018_057)

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement intérieur établi, article 22, les cartes de garderie seront remboursées pour les enfants qui sont partis de la commune et les départ en 6ème.

Sur demande des parents le remboursement pourra être effectué, sur la base de 1€ le passage, pour les enfants :

Départ 6 ème :

Milo DEJARNAC	14 €
Hyppolite DURANTHON	12 €
Ayoub OUKNANE	15 €
Ton SIRVIN	12 €
Clara DEWANNAIN	14 €

Départ commune :

Thibeaud ROMAIN	18 €

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour le remboursement de ces cartes de garderie.

RPQS 2017 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif (2018_058)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune, RPQS de 2017.
Ce rapport a été élaboré en collaboration avec l'ATD 24 service de la SATESE, conformément à la convention (délibération du 01.03.2018) d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage. Les données saisies sont transmises à l'Observatoire National des Services d'Eau et Assainissement SISPEA.

Le conseil municipal, à l'unanimité
- adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
2017,
- indique que les présents rapports sont en ligne sur le site "services.eaufrance.fr".

JOURNNEES CITOYENNES DES 7 ET 28 OCTOBRE 2018 (2018_059)

Mme RECLUS Josiane Adjointe au Maire, propose au conseil de délibérer pour les journées citoyennes.
Il s'agit d'associer des bénévoles à un chantier communal, afin de réaliser divers opérations, ou missions qui incombent normalement à un service publique : nettoyage, plantations …
Les bénévoles sont placés pendant ces journées sous la responsabilité de la commune qui est Maître d'Ouvrage.
Les Journées retenues sont les Dimanche 7 et 28 octobre 2018, pour le nettoyage des berges de la Dordogne, de l'embarcadère route du Mignon et du Pont du Mignon.

Afin de pouvoir mener à bien ces journées, le conseil doit délibérer pour :

- valider les dates choisies,
- le lieu des interventions,
- le nombre de bénévoles qui est estimé à 40 personnes,
- indiquer auprès de l'assurance communale les informations nécessaires à l'organisation de ces journées citoyennes.

Dans le cas ou un ou plusieurs bénévoles interviendraient en dehors des journées citoyennes, pour finaliser cette opération, une convention précisant l'activité, la durée, la couverture assurantielle de la collectivité et du bénévole est requise.

De plus, il sera nécessaire après débroussaillage de procéder au brûlage des déchets végétaux.
A cet effet, une déclaration sera faite à la préfecture SDIS.

le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité ces journées citoyennes.

CREATION COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE SIGOULES ET FLAUGEAC (2018_060)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant la création d'une commune nouvelle, entre les communes de Sigoulès et Flaugeac ;
Et indique que l'arrêté préfectoral prononçant la création de la commune nouvelle issue de la fusion de ces communes, actera également l'établissement public de coopération intercommunale auquel sera rattachée la commune nouvelle.
Cette adhésion entrera en vigueur à la même date que la création de la commune nouvelle, soit le 1er janvier 2019.

Le conseil après en avoir délibéré se prononce favorablement sur la création de cette fusion.

FOND DE CONCOURS DE LA CAB

Monsieur le Maire informe le conseil que les demandes d'aide finacière faite à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, pour la réhabilitation du parking de la salle des fêtes et l'aménagement d'une Maison des Associations, ont été prises en compte, dans le cadre de leur fond de concours.
Subventions attribuée :
- parking de la salle des fêtes : 10 194 €,
- Maison des Associations : 2 665 €.

REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique une tarification incitativepourrait être mise en place.
Un choix devra se faire entre une taxe et une redevance. Le dossier est à l'étude, la CAB devra en délibérer.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le dossier de réhabilitation de la station d'épuration est toujours en attente de subvention.
Monsieur le Maire indique que l'agence de l'Eau Adour Garonne doit décider la semaine du 8 octobre de la répartition du reliquat de l'enveloppe fiancière 2018.
Le marché pour l'extension du réseau dans le secteur du Maine, (route de sorges virolles) est programmé avant la fin de l'année, pour une réalisation début 2019.

PARTICIPATION CITOYENNE (Voisins Vigilants)

Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Bergerac est venu présenter au conseil municipal la "participation citoyenne".
Il s'agit d'une mesure permetant de prendre contact avec la population et de repérer et, signaler des faits qui pourraient porter atteinte aux biens des citoyens.
L'objectif étant de repousser la délinquance et non de faire de la délation.
Des référents en relation directe avec la gendarmerie seront désignés avec uniquement un rôle d'information et non d'interventions.
Une réunion publique pourrait être programmée en 2019.

séance levée à 22h30.

Le Maire, le Secrétaire